

Lyon, le Mardi 29 septembre 2020

Madame Masclet
Directrice de l'EIC Rhône-Alpes
78 rue de la Villette
69425 LYON CEDEX 03

Objet : Préavis de grève

Madame la Directrice,

Le 17 septembre 2020, notre organisation syndicale vous a déposé une demande de concertation immédiate sur.

1/ Tests salivaires pour le contrôle de l'alcoolémie et de stupéfiants en période de COVID :

La Délégation Sud Rail demande l'abandon des tests pendant toute la période du COVID afin de ne pas exposer les agents.

2/ Temps consacré à la désinfection de chaque poste de travail :

La Délégation demande que le temps passé à la désinfection soit décompté dans la journée de service.

3/ Offres de postes sur le périmètre de l'EIC :

La délégation demande à ce que tout poste libre soit mis en ligne sur la bourse à l'emploi.

Lors de la réunion de concertation du Par conséquent, notre organisation syndicale, conformément à l'article L2512-2 du code du travail vous dépose un préavis de grève couvrant la période :

Du lundi 5 octobre 2020 à 4h00 au jeudi 7 janvier 2021 à 5h00

Ce préavis concerne l'ensemble du personnel de l'EIC Rhône-Alpes Lyon ainsi que tous les agents susceptibles de les remplacer.

Nous restons disponibles pour engager des discussions sur les revendications ci-dessus.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations syndicales.

Pour SUD-RAIL

Humbert Louis-Rodolphe

